



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1605

Ouverture du groupe scolaire Ginkgo préfiguration à Lyon 7ème

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme LEGER Stéphanie

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1605 - OUVERTURE DU GROUPE SCOLAIRE GINKGO
PREFIGURATION A LYON 7EME (DIRECTION DE
L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a connu ses dernières années une croissance démographique soutenue en particulier sur le secteur de Lyon 7^{ème} et du quartier de Gerland.

En réponse à cette croissance démographique et à la hausse des effectifs scolaires sur le secteur, un nouveau groupe scolaire PUP GINKGO, situé entre le 8-12 de la rue Croix-Barret, d'une capacité de 18 classes ouvrira à la rentrée de septembre 2023.

Les écoles Françoise Héritier et François-Auguste Ravier sont actuellement saturées. Ces deux écoles ne pourront pas accueillir à la rentrée prochaine l'augmentation attendue des effectifs engendrée par les nouvelles livraisons de logements dans le quartier des Girondins.

C'est pourquoi, pour la rentrée scolaire 2022, en concertation avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Rhône, il est prévu la création d'un groupe scolaire de préfiguration « groupe scolaire GINKGO préfiguration », composé de 3 classes en élémentaire et de 2 classes en maternelle permettant d'accueillir près de 130 enfants. Cette création permettra d'une part de répondre à l'augmentation du nombre d'enfants à inscrire et d'autre part d'alléger les effectifs actuels de l'école Françoise Héritier sur laquelle avait été créé en septembre 2021 une classe enfantine supplémentaire.

Cette école provisoire sera dotée d'une équipe éducative (Education nationale/Ville de Lyon) qui préfigurera la future école GINKGO. Ainsi, les enfants accueillis au sein de l'école provisoire, poursuivront leur scolarité ensemble et avec l'équipe pédagogique déjà constituée de la future école.

Son implantation est prévue sur la parcelle BN185 côté ouest jouxtant le Collège Gisèle Halimi, rue Pré-Gaudry (au débouché de la rue Félix Brun), terrain appartenant à la Métropole et destiné à un futur gymnase.

Le projet prévoit une mutualisation de la fonction de restauration avec le collège pour les enfants de cycle 3 ; les enfants de cycle 2 seront quant à eux accueillis sur le temps de restauration au sein de l'école Françoise Héritier située à proximité immédiate de l'école provisoire.

L'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales, repris dans l'article L 212-1 du code de l'éducation, prévoit que « Le conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département. ».

Par ailleurs, il appartient à la Ville de Lyon de dénommer ce nouveau groupe scolaire.

En attendant la livraison du groupe scolaire définitif, il est proposé la nomination suivante : « Groupe Scolaire GINKGO-préfiguration ».

Monsieur le Préfet a été saisi pour avis.

Vu l'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 212-1 du code de l'éducation ;

Vu l'avis du Préfet en date du 7 mars 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) - Dans Les VISAS :

- lire :

« Vu l'avis du Préfet en date du **7 mars 2022** »

- au lieu de :

« Vu l'avis du Préfet en date du »

DELIBERE

L'ouverture à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 et la dénomination du groupe scolaire « GINKGO préfiguration » sont approuvées.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET